



Déposé / Reçu le

au greffe **Grefse** d'original de l'entreprise
francophone de Bruxelles



25118550

Nom

(en entier) : **AMARRIS DIRECT.BE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Cours Saint-Michel 30C, 1040 BRUXELLES**

Objet de l'acte : Transfert de siège social

Après avoir délibéré, l'assemblée prend acte de la résolution suivante :

L'assemblée générale extraordinaire de la SRL AMARRIS DIRECT.BE qui s'est tenue le 25 juillet 2025 à 15h au siège social de La société, a décidé à l'unanimité de valider le transfert du siège social du 30C Cours-Saint-Michel à 1040 BRUXELLES vers :

54 Avenue Herrmann-Debroux
1160 BRUXELLES

Cette disposition a été prise par décision unanime des associés et prendra effet à partir du 1er septembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demande la parole, l'assemblée est clôturée à 15 heures 30.

Dont procès-verbal, fait et dressé en lieu et date identiques à ceux mentionnés ci-dessus.

L'Administrateur (représentant permanent de la SRL AMARRIS HOLDING),
VANDAMME Jordan

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)